



Département de l'Ariège

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT-JEAN-DE-VERGES

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 12/12/2022

Date d'affichage : 22/12/2022

Numéro Délibération :

MA-DEL-2022-022

L'an **deux mil vingt deux, le quinze décembre, à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-JEAN-DE-VERGES, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Monique LAYE**.

Étaient présents : Mme Monique LAYE, M. Roger SAUZET, Mme Joelle SABATIER, M. Loïc YVON, Mme Corinne GAYRARD, M. Thierry BOREL, M. Jean-Pierre BOVIO, Mme Marie-Hélène DESGUIOZ, Mme Florence DUPONT BOREL, Mme Stéphanie ORTEGA.

Étaient absents excusés : M. Daniel AUZIÉ, Mme Julie CUMINETTI, M. Philippe MUNOZ, M. Didier ROUCH, M. Philippe GUIARD.

Procurations : M. Daniel AUZIÉ en faveur de M. Roger SAUZET, Mme Julie CUMINETTI en faveur de Mme Monique LAYE, M. Didier ROUCH en faveur de Mme Joelle SABATIER.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : M. Jean-Pierre BOVIO.

OBJET : approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les grosses réparations sur les voiries communales dans les communes de l'Agglo pour la période 2022/2025

Il s'agit pour l'Agglo Foix-Varilhes de soutenir les communes membres dans leurs investissements de voirie à travers l'octroi d'un fonds de concours qui permettent un bon état général.

Ce soutien financier permet aux communes:

- de maintenir une politique routière(renouvellement des revêtements)
- de favoriser la réfection de rues autour de l'accessibilité.
- d'embellir le coeur des villes.

A ce titre, les communes membres ont pu établir des programmes pluriannuels d'importantes réparation de chaussées sur le réseau routier communal.

Il est donc proposé de délibérer pour:

- Approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les grosses réparations sur les voiries communales.
- Autoriser Madame Le Maire à signer la dite convention et tout acte nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération et à prendre toute disposition concourant.
- Indiquer que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de l'exercice.

Le Conseil Municipal

Ouï: l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré

Approuve la convention de l'Agglo Foix-Varilhes telle que détaillée ci-dessus.

Autorise Madame Le Maire à signer la présente convention

Adopté à l'unanimité

Fait à Saint Jean de Verges, le 22/12/2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Mme Monique LAYE

